



CONDITIONS PARTICULIÈRES ET GÉNÉRALES DE VENTE

PREAMBULE

Les offres de vente de séjours avec ou sans hébergement, de billetterie, de boutique, d'idées cadeaux, régies par les présentes conditions de vente sont proposées par la société VERT MARINE TOURISME, S.A.R.L. au capital social de 20 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Poitiers sous le numéro 518 813 225, dont le siège social se situe Route du Fond d'Orveau – 86320 Civaux. VERT MARINE TOURISME est immatriculé au Registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro IM086100003, et est titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle souscrite auprès du GAN (police n° 186193200), et d'une garantie financière auprès de la banque BNP PARIBAS.

Agent de voyage, VERT MARINE TOURISME propose à ses clients des séjours et des loisirs dûment sélectionnés auprès de ses prestataires.

Cet engagement se double d'une volonté de qualité de service par laquelle VERT MARINE TOURISME vous assure une information la plus complète possible lors de votre achat. Vous bénéficiez d'un contact disponible et professionnel pour toute question avant, durant, ou après la réalisation de la prestation. En effet, vous pouvez contacter notre service client du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 par téléphone au 0 825 000 312 (0,15 €/min), par mail : contact@vert-marine-tourisme.com ou par fax au 02.35.23.47.00.

Les présentes conditions de vente sont accessibles à tout moment via un lien hypertexte " conditions de vente " sur chaque page du site Internet www.vert-marine-tourisme.com. Elles comprennent les Conditions Particulières de Vente de la société VERT MARINE TOURISME (cf. sommaire ci-dessous). Une deuxième partie est constituée par les Conditions Générales de Vente qui correspondent aux articles L 211-1 à L 211-4 et L 211-8 à L 211-18 du code du tourisme (extraits du code du tourisme qui codifie la loi du 14 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours) et qui sont communes à toutes les agences de voyage.

Les conditions de vente de la société VERT MARINE TOURISME sont valables à compter du 1^{er} avril 2010.

Votre commande est régie par les conditions de vente en vigueur au jour de la passation de votre commande.

Tout client de la société VERT MARINE TOURISME reconnaît avoir la capacité de contracter aux conditions décrites dans les conditions de vente présentées ci-après, c'est à dire la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle.

Tout client de la société VERT MARINE TOURISME reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions de vente au nom et pour le compte de tous les voyageurs, au moment de passer sa commande.



CONDITIONS PARTICULIÈRES ET GÉNÉRALES DE VENTE

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

Sommaire :

1. Durée de l'offre
2. Prix
3. Votre commande
4. Paiement
5. Droit de rétractation
6. Envoi des objets commandés
7. Hébergements
8. Annulations
9. Modifications
10. Réclamations
11. Assurances
12. Loi applicable
13. Protection de vos données personnelles (C.N.I.L.)

ARTICLE 1 : DUREE DE L'OFFRE

Les offres de vente proposées sur le site www.vert-marine-tourisme.com, régies par les présentes conditions de vente, sont normalement valables tant qu'elles demeurent en ligne jusqu'à épuisement des places disponibles, **et peuvent varier en temps réel**. Les photos figurant dans le descriptif sont simplement illustratives et ne sont pas contractuelles.

ARTICLE 2 : PRIX

Tous nos prix sont indiqués en euros, TVA comprise.

Pour les prestations comprenant un hébergement, les prix sont calculés en fonction du nombre de nuitées, et non du nombre de journées entières.





CONDITIONS PARTICULIÈRES ET GÉNÉRALES DE VENTE

En l'absence de mention contraire dans la description de l'offre, **les prix ne comprennent pas** :

- les frais de dossier ;
- les frais de livraison des coffrets cadeaux ou bons cadeaux ou objets ;
- les assurances ;
- les taxes de séjour pour la France ;
- les repas non compris dans la formule choisie pendant le séjour ;
- les boissons dont celles prises au cours des repas ;
- les quote-parts bébés à régler sur place directement auprès de l'hôtelier ;
- les communications téléphoniques ;
- les visites et excursions facultatives, les entrées dans les musées et sites ;
- les activités payantes ;
- les dépenses d'ordre personnel ;
- les pourboires obligatoires dans certains pays.

Frais de dossier

Des frais de dossiers sont perçus pour les réservations ou les achats, qu'ils soient effectués via notre site web ou par téléphone. Ils diffèrent selon le type de prestation.

Ils sont appliqués **par prestataire à raison de 0 à 8 % du montant TTC de la commande**, avec un montant plafond de commande de 250 € TTC.

Le montant de ces frais vous est communiqué dans le panier au moment de la commande, et dans le courrier que la Centrale de Réservation vous envoie après la réservation ou la commande.

ARTICLE 3 : VOTRE COMMANDE

Vous pouvez réserver ou commander sur notre site www.vert-marine-tourisme.com

Après avoir choisi un produit et/ou un service présenté(s) sur le site et confirmé votre sélection, vous devez vous identifier. A cet effet, vous devez remplir selon les indications qui vous sont fournies en ligne, un formulaire mis à votre disposition où doivent figurer les informations nécessaires à votre identification et notamment vos nom, prénom, adresse postale, téléphone et adresse mail, ainsi qu'un login et un mot de passe, que vous utiliserez par la suite pour vous identifier lors d'un prochain achat. Ensuite, vous manifesterez votre engagement et votre acception des présentes conditions de vente. La commande ne sera définitivement enregistrée qu'à la dernière validation qui peut être le moment de la validation de vos coordonnées bancaires. Ce dernier " Clic " est assimilé à la signature électronique telle que visée aux termes du Code Civil français et notamment aux





CONDITIONS PARTICULIÈRES ET GÉNÉRALES DE VENTE

articles 1316 et suivants.

Normalement, tous nos services et produits sont disponibles. Toutefois, si exceptionnellement votre commande avait croisé l'information du fournisseur sur l'indisponibilité du service ou du produit, nous vous contacterions immédiatement (délai moyen de 24 heures) pour vous faire une contre-proposition, ou vous proposer un nouveau délai pour le produit demandé. Si celle-ci ne vous satisfaisait pas, nous procéderons au remboursement de votre achat dans un délai de 7 jours.

3.1. Réservation d'un séjour :

Pour les réservations de séjours, vous devez au minimum payer un acompte de 30% au moment de la commande et le solde de la facture au moins 30 jours avant le début de votre séjour. Vous recevrez un contrat de réservation comportant votre numéro de dossier et faisant office de facture, sous forme d'e-mail dans les 4 jours qui suivent si vous réglez par carte bancaire ou après enregistrement de votre règlement si vous réglez par chèque.

Le solde sera à régler directement sur le site internet dans la rubrique « suivi de dossier ».

A réception du solde de la facture, vous recevez les différents vouchers (bons d'échange) correspondants à votre réservation, par e-mail, que vous devez imprimer et présenter aux prestataires.

3.2. Réservation des autres catégories de produits :

Pour les achats ou réservations dans les catégories :

- Billetterie
- Evènements
- Idées cadeaux
- Boutique

Le versement d'un acompte ne vous sera pas proposé.

Après passation de votre commande et le paiement en totalité, nous vous adressons un mail de confirmation de commande aux coordonnées que vous nous aurez indiquées.

Si votre achat doit vous être envoyé par courrier, vous recevrez une confirmation d'envoi, vous indiquant la date d'envoi de votre colis.

Si votre achat est effectué dans la catégorie billetterie ou évènements, votre confirmation de commande vous servira de bon d'échange afin de retirer votre billet.



CONDITIONS PARTICULIÈRES ET GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 4 : PAIEMENT

Modes de paiement

4.1 Par cartes bancaires :

- la carte bleue nationale,
- la carte VISA,
- la carte MasterCard,
- la carte American Express (euros).

4.2 Par chèques :

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de Vert Marine Tourisme, et envoyés par courrier à : Vert Marine – Parc d'Activités de la Bretèche – 280 Rue Louis Blériot – 76230 Bois-Guillaume.

Aucun autre mode de paiement n'est accepté.

ARTICLE 5 : DROIT DE RETRACTATION

Les dispositions légales relatives à la vente à distance prévues dans le Code de la consommation prévoient que le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations touristiques (article L 121-20-4 de code de la consommation).

Ainsi, pour toute commande de prestation de service d'hébergement, de restauration et de loisirs effectuée auprès de VERT MARINE TOURISME, vous ne bénéficiez d'aucun droit de rétractation.

Pour toute commande de produits de la boutique ou de cadeaux, vous disposez d'un délai de sept jours à compter de la date de livraison, pour faire valoir votre droit de rétractation auprès de vert-marine-tourisme.com. Dans ce cas, les frais d'envoi et de retour sont alors à votre charge et seul le produit acheté est remboursé. **Seuls les produits retournés en parfait état et dans les délais pourront être remboursés.** Les retours sont à effectuer à l'adresse du fournisseur, dont les coordonnées seront fournies sur demande formulée auprès du service clientèle de vert-marine-tourisme.com. Les produits retournés incomplets abîmés, endommagés ou salis ne sont pas repris. Vous ne disposez d'un droit de rétractation que dans le cadre de l'achat d'un cadeau ou d'un objet, et sauf en cas d'achat de denrées périssables. Le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations de services de divertissement, ou de nature touristique.



CONDITIONS PARTICULIÈRES ET GÉNÉRALES DE VENTE

En cas de non conformité du produit (produit défectueux ou erreur du prestataire par rapport à la commande), les frais de retour du produit sont alors à la charge du fournisseur.

Pour toute information ou question, notre service clientèle est à votre disposition : **par mail : contact@vert-marine-tourisme.com**

Ou par téléphone au 0 825 000 312 (0,15 € / minute).

ARTICLE 6 : ENVOI DES OBJETS COMMANDES

Tout coffret cadeau, objet ou bon cadeau vous sera envoyé par courrier, soit par lettre Max, soit par Colissimo. Ces types d'envoi vous assureront un suivi dont le numéro vous sera transmis sur la confirmation d'envoi.

Les livraisons sont restreintes à la France métropolitaine.

En cas de transmission erronée par le client de ses coordonnées, VERT MARINE TOURISME décline toute responsabilité en cas de non réception ou de mauvaise réception de l'envoi.

Cadeaux : Lorsqu'il s'agit d'un « **service** » (par exemple : un soin, un massage, atelier de loisir, ...etc), le mail de confirmation de votre commande contient les coordonnées du prestataire à contacter pour prendre rendez-vous avec celui-ci, ainsi que le voucher (bon d'échange) à remettre sur place au prestataire pour pouvoir bénéficier de la prestation. Aussi, **nous vous conseillons de conserver précieusement votre mail de confirmation**. Lors d'une commande de bon cadeau, ce bon cadeau vous est envoyé par courrier et les frais de livraison sont inclus dans les frais de dossier.

Lorsqu'il s'agit d'un « **produit** », leur mode de livraison peut différer selon le prestataire mais est toujours précisé dans la fiche du produit en ligne. Des frais de livraison sont imputés à la commande. Les cadeaux sont livrés à l'adresse de livraison que vous avez indiquée lors du processus de commande. Les délais indiqués sont des délais moyens et correspondent aux délais de traitement de la commande et de la livraison du produit considéré, à destination de la France métropolitaine.

Evènements : En règle générale, le billet est à retirer à l'adresse indiquée dans le mail de confirmation. La présentation de ce mail est obligatoire pour bénéficier de la prestation. Pour certaines prestations, le billet peut vous être adressé à votre domicile, à vos frais. Dans ce cas l'information est portée dans le descriptif de l'offre.



CONDITIONS PARTICULIÈRES ET GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 7 : HEBERGEMENTS

7.1. Classification de l'établissement

Le nombre d'étoiles, ou d'épis, attribués à l'établissement figurant dans le descriptif correspond à une classification aux normes françaises et européennes. Nous nous efforçons de vous informer le plus précisément possible sur les conditions de votre hébergement. Les appréciations que nous portons sur nos descriptifs découlent notamment de notre connaissance des établissements.

7.2. Les types de chambre

- Chambres individuelles. Elles disposent d'un lit d'une personne ou d'un lit double. Elles font souvent l'objet d'un supplément, sont proposées en quantité limitée et sont souvent moins spacieuses.
- Chambres doubles. Elles disposent de deux lits simples ou d'un lit double.
- Chambres triples. Elles se présentent, dans la plupart des cas, comme une chambre double à laquelle est ajouté un lit d'appoint.
- Chambres quadruples ou familiales. Elles se présentent, dans la plupart des cas, comme une chambre double à laquelle sont ajoutés deux lits d'appoints.

7.3. Les repas

Ils dépendent de la formule choisie.

- **Pension complète.** Comprend l'hébergement, les petits déjeuners, déjeuners et dîners, sans les boissons.
- **Demi-pension.** Comprend l'hébergement, les petits déjeuners et dîners ou déjeuners selon le cas, sans les boissons.

Dans le cadre de la pension complète ou de la demi-pension, les boissons ne sont pas comprises, sauf exception dûment mentionnée dans le descriptif.

Toutes les consommations supplémentaires non comprises dans la formule sont à régler sur place auprès de l'hébergeur.

Sur place, le règlement intérieur de l'hébergeur doit être respecté, notamment les horaires d'ouverture du ou des restaurant(s)



CONDITIONS PARTICULIÈRES ET GÉNÉRALES DE VENTE

ou bar(s), les lieux indiqués pour consommer les repas, ou les consommations.

7.4. Les activités proposées lors du séjour

Nous nous engageons à maintenir à jour les informations contenues dans nos descriptifs relatives aux activités gratuites ou avec participation proposées sur place. D'une manière générale, nous dégageons toute responsabilité pour toutes activités sportives, excursions, ou locations de véhicules effectuées par un autre intermédiaire (ou prestataire) que le nôtre.

ARTICLE 8 : ANNULATIONS

8.1. Conditions générales au traitement des annulations.

Toute demande d'annulation doit nous être signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les frais extérieurs ou non compris dans la prestation, et d'ores et déjà engagés par vous (délivrance des visas, autres documents de voyage, frais de vaccination...), ne peuvent faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée de votre fait pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de non présentation ou de présentation hors délai sur le lieu de rendez-vous ne donne lieu à aucun remboursement.

Toutefois, nous vous rappelons que tant que vous n'avez pas eu la confirmation de votre séjour, vous pouvez annuler sans frais votre inscription.

8.2. Barème des frais d'annulation

8.2.1. Pour les réservations datées incluses dans un forfait (nuitées d'hébergement et prestations touristiques et culturelles)

Le barème des frais d'annulation est le suivant :

- à + de 30 jours du départ = 15% du montant total de la prestation
- de 30 à 15 jours avant le départ = 50% du montant total de la prestation
- de 14 à 8 jours avant le départ = 75% du montant total de la prestation
- de 7 à 0 jours avant le départ = 100% du montant total de la prestation



CONDITIONS PARTICULIÈRES ET GÉNÉRALES DE VENTE

8.2.2. Pour les réservations datées des hébergements et autres prestations touristiques et culturelles hors forfait

Le barème des frais d'annulation est le suivant :

- jusqu'à 48 h avant la date de la prestation : 10% du montant total de la prestation.
- à moins de 48 h : 100 % du montant de la prestation.

8.3. Annulation du fait du fournisseur

Dans le cas exceptionnel où VERT MARINE TOURISME serait contraint d'annuler une prestation réservée, VERT MARINE TOURISME s'engage à vous proposer une nouvelle prestation, qui vous sera soumise par écrit, pour laquelle vous devrez vous prononcer sous 24 h. Dans le cas où vous acceptez la nouvelle proposition, un nouveau contrat vous sera adressé. A noter que sans réponse de votre part à la date où le délai est expiré, la nouvelle proposition sera considérée comme étant acceptée.

ARTICLE 9 : MODIFICATIONS

Toute demande de modification doit nous être signifiée par écrit (courrier, fax, ou e-mail).

9.1. Modification d'un séjour daté (forfait)

Ne sont possibles que les modifications de date ou de titulaire de la réservation, sous réserve d'acceptation du prestataire, et de disponibilité de l'hébergeur. Aucune autre modification n'est possible.

Toute modification entraîne des frais de dossier :

- 29 € pour une prestation de moins de 500 €,
- 49 € pour une prestation entre 500 € et 1 000 €,
- 69 € pour une prestation de plus de 1 000 €.

Aucune modification ne peut être effectuée sous 8 jours avant la date d'un séjour. Le client devra se reporter aux conditions d'annulation (article 8).



CONDITIONS PARTICULIÈRES ET GÉNÉRALES DE VENTE

En cas de cession de contrat, le cédant doit impérativement informer VERT MARINE TOURISME par écrit, en indiquant le nom et l'adresse du cessionnaire et des participants au voyage et en justifiant que ceux-ci remplissent les mêmes conditions pour effectuer le voyage.

9.2. Modification de produits matériels (cadeaux, boutique et billetterie)

En dehors de votre droit de rétractation dans un délai de sept jours, toute demande de modification (échange) ou d'annulation de commande est soumise à l'accord du prestataire. Généralement, les frais de port sont à votre charge, et en cas d'annulation, votre commande ne peut être remboursée.

9.3. Modification des produits Événementiels

Il n'est pas possible de changer la date de votre réservation afin de la reporter sur une autre date de représentation. Quoiqu'il en soit, cette demande est examinée de façon arbitraire par la salle de spectacle. Dans tous les cas, les annulations de réservation de spectacles occasionnent des frais d'annulation correspondant à 100% du montant de la prestation, et ne peuvent donner lieu à aucun remboursement.

ARTICLE 10 : RECLAMATIONS

En cas de réclamation ou de difficulté rencontrée lors de votre séjour, nous vous conseillons d'en aviser immédiatement le représentant du prestataire sur place afin qu'une solution puisse vous être rapidement apportée.

N'hésitez pas à nous écrire, dans les 30 jours après votre retour, à :

VERT MARINE TOURISME – 280 rue Louis Blériot – Parc d'activités de la Bretèque- 76230 BOIS-GUILLAUME

Un accusé réception de votre courrier attestant de sa bonne réception et de sa prise en charge par le service concerné vous sera adressé dans les sept jours ouvrés suivants sa réception. Dans la plupart des cas, la réponse définitive dépendra du délai de réponse du ou des prestataires concernés. Nos bureaux ne sont pas ouverts aux publics, toute réclamation doit donc faire l'objet d'un écrit. Nous ne prendrons en charge les frais postaux inhérents à vos requêtes que si elles sont fondées. Les frais de recommandés ne sont en revanche pas remboursés, cette dépense n'étant pas nécessaire pour nous écrire.



CONDITIONS PARTICULIÈRES ET GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 11 : ASSURANCES

Sauf mention expresse, aucune assurance n'est comprise dans les prix proposés.

Pour toute réservation de séjours, VERT MARINE TOURISME vous propose donc de souscrire **au moment de votre commande une assurance annulation et interruption de séjour** auprès de la compagnie TMS CONTACT (contrat n°1918). Les détails des différentes garanties sont accessibles en [cliquant ici](#).

Vous avez la possibilité de consulter à tout moment le détail de ces garanties sur notre site Internet www.vert-marine-tourisme.com.

Le montant de la souscription de l'assurance demeure systématiquement acquis et il n'est pas possible de prétendre à son remboursement.

ARTICLE 12 : LOI APPLICABLE

VERT MARINE TOURISME est une société française. Le contrat de vente conclu avec VERT MARINE TOURISME est régi par le droit français.

ARTICLE 13 : PROTECTION DE VOS DONNEES PERSONNELLES (C.N.I.L.)

La société VERT MARINE TOURISME collecte, dans le respect de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, des données à caractère personnel dans le cadre de la consultation du site internet vert-marine-tourisme.com et des commandes qui y sont passées. Le site vert-marine-tourisme.com est déclaré auprès de la CNIL sous le numéro 1406180.

Le traitement de ces données lui permet de gérer les demandes des internautes, d'assurer l'exécution des contrats passés sur le site vert-marine-tourisme.com, et de mieux connaître les internautes utilisateurs du site, tout en assurant une meilleure relation commerciale avec eux.

Certaines informations doivent être obligatoirement fournies à VERT MARINE TOURISME ; elles sont signalées de manière visible par un astérisque. A défaut de fourniture de ces informations par les internautes, leurs demandes ne pourront pas être traitées. Les autres informations demandées sont facultatives. Les informations indispensables au traitement de votre commande ne seront transmises à nos prestataires et utilisées par eux que dans le strict but de traitement de votre commande. Elles peuvent également nous servir à vous contacter après votre retour de voyage, ou la consommation de vos prestations, afin de recueillir votre avis sur ces prestations dans le cadre d'enquêtes de qualité. D'autres informations facultatives peuvent



CONDITIONS PARTICULIÈRES ET GÉNÉRALES DE VENTE

être collectées avec votre accord dans le but de mieux répondre à vos attentes.

Conformément à la recommandation de la CNIL N° 03-034 du 19 juin 2003, la durée de conservation du numéro de carte bancaire saisi sur le formulaire de commande n'excède pas le délai nécessaire à la réalisation de la transaction.

Les internautes disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression sur les données les concernant, qu'ils peuvent exercer dans les conditions posées par la loi, par courrier adressé à l'adresse suivante : VERT MARINE TOURISME – 280 rue Louis Blériot – Parc d'Activités de la Bretèque – 76230 BOIS-GUILLAUME.



CONDITIONS PARTICULIÈRES ET GÉNÉRALES DE VENTE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Extrait du Code du Tourisme : articles L 211-1 à L211-4 et articles L211-8 à L211-18

Les informations contenues sur le site Internet www.vert-marine-tourisme.com, le contrat de réservation, constituent l'information préalable visée par l'article L211-9 du Code du Tourisme.

Article L211-1 :

Les dispositions du présent titre s'appliquent aux personnes physiques ou morales qui se livrent ou apportent leur concours, quelles que soient les modalités de leur rémunération, aux opérations consistant en l'organisation ou la vente : a) De voyages ou de séjours individuels ou collectifs ; b) De services pouvant être fournis à l'occasion de voyages ou de séjours, notamment la délivrance de titres de transport, la réservation de chambres dans des établissements hôteliers ou dans des locaux d'hébergement touristique, la délivrance de bons d'hébergement ou de restauration ; c) De services liés à l'accueil touristique, notamment l'organisation de visites de musées ou de monuments historiques. Les dispositions du présent titre s'appliquent également aux opérations de production ou de vente de forfaits touristiques, tels que ceux-ci sont définis à l'article L. 211-2, ainsi qu'aux opérations liées à l'organisation de congrès ou de manifestations apparentées dès lors que celle-ci inclut tout ou partie des prestations prévues aux a, b et c du présent article.

Article L211-2 :

Constitue un forfait touristique la prestation : 1° Résultant de la combinaison préalable d'au moins deux opérations portant respectivement sur le transport, le logement ou d'autres services touristiques non accessoires au transport ou au logement et représentant une part significative dans le forfait ; 2° Dépassant vingt-quatre heures ou incluant une nuitée ; 3° Vendue ou offerte à la vente à un prix tout compris.

Article L211-3 :

Les dispositions du présent titre ne sont pas applicables : a) A l'Etat, aux collectivités territoriales, à leurs établissements publics de caractère administratif et aux établissements publics à caractère scientifique et technique pour les seules manifestations liées à leur statut ; b) Aux personnes physiques ou morales qui effectuent les opérations mentionnées à l'article L. 211-1, à l'exception du a, pour des services dont elles sont elles-mêmes producteurs ; c) Aux personnes physiques ou morales qui n'effectuent, parmi les opérations mentionnées à l'article L. 211-1, que la délivrance de titres de transports terrestres pour le compte d'un ou de plusieurs transporteurs de voyageurs ; d) Aux transporteurs aériens qui n'effectuent, parmi les opérations mentionnées à l'article L. 211-1, que la délivrance de titres de transport aérien ou de titres de transports consécutifs incluant un



CONDITIONS PARTICULIÈRES ET GÉNÉRALES DE VENTE

parcours de transport aérien et, à titre accessoire, un ou plusieurs parcours de transports terrestres assurés par un ou plusieurs transporteurs de voyageurs ; e) Aux transporteurs ferroviaires qui n'effectuent, parmi les opérations mentionnées à l'article L. 211-1, que la délivrance de titres de transport ferroviaire ou de titres consécutifs incluant un parcours de transport ferroviaire et, à titre accessoire, d'autres parcours de transports terrestres ou aérien assurés par un ou plusieurs transporteurs de voyageurs. Toutefois, les sections 2 et 3 du présent titre sont applicables aux personnes énumérées aux b, c, d et e ci-dessus, pour leurs activités d'organisation et de vente de forfaits touristiques tels que définis à l'article L. 211-2.

Article L211-4 :

Outre les opérations mentionnées à l'article L. 211-1, les personnes physiques ou morales titulaires d'une licence, d'un agrément, d'une autorisation ou d'une habilitation prévus aux articles L. 212-1, L. 212-2, L. 212-3, L. 213-1, L. 213-5, L. 213-6, L. 213-7 et L. 232-1 peuvent se livrer à des activités de location de meublés saisonniers à usage touristique et de places de spectacles.

Article L211-8 :

Les dispositions du présent titre s'appliquent aux opérations énumérées aux articles L. 211-1, au dernier alinéa de l'article L. 211-3 et à l'article L. 211-4. Toutefois, elles ne sont pas applicables lorsque ces prestations n'entrent pas dans un forfait touristique, tel que défini à l'article L. 211-2 : a) A la réservation et à la vente de titres de transport aérien ou à celle d'autres titres de transport sur ligne régulière ; b) A la location de meublés saisonniers, qui demeurent régis par la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce et par les textes pris pour son application.

Article L211-9 :

Le vendeur doit informer les intéressés, par écrit préalablement à la conclusion du contrat, du contenu des prestations proposées relatives au transport et au séjour, du prix et des modalités de paiement, des conditions d'annulation du contrat ainsi que des conditions de franchissement des frontières.

Article L211-10 :

L'information préalable prévue à l'article L. 211-9 engage le vendeur, à moins que des modifications dans ces informations n'aient été portées à la connaissance des intéressés avant la conclusion du contrat. Il ne peut être apporté de modification à l'information préalable que si le vendeur s'en réserve expressément la faculté dans celle-ci.



CONDITIONS PARTICULIÈRES ET GÉNÉRALES DE VENTE

Article L211-11 :

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit comporter, selon les modalités fixées par voie réglementaire, toutes indications relatives aux noms et adresses de l'organisateur, du vendeur, du garant et de l'assureur, à la description des prestations fournies, aux droits et obligations réciproques des parties en matière notamment de prix, de calendrier, de modalités de paiement et de révision éventuelle des prix, d'annulation ou de cession du contrat, d'information de l'acheteur avant le début du voyage ou du séjour.

Article L211-12 :

L'acheteur peut céder son contrat, après en avoir informé le vendeur dans un délai fixé par voie réglementaire avant le début du voyage ou du séjour, à une personne qui remplit toutes les conditions requises pour le voyage ou le séjour. Le cédant et le cessionnaire sont responsables solidairement, vis-à-vis du vendeur, du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

Article L211-13 :

Les prix prévus au contrat ne sont pas révisibles, sauf si celui-ci prévoit expressément la possibilité d'une révision tant à la hausse qu'à la baisse et en détermine les modalités précises de calcul, uniquement pour tenir compte des variations : a) Du coût des transports, lié notamment au coût du carburant ; b) Des redevances et taxes afférentes aux prestations offertes, telles que les taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement dans les ports et les aéroports ; c) Des taux de change appliqués au voyage ou au séjour considéré. Au cours des trente jours qui précèdent la date de départ prévue, le prix fixé au contrat ne peut faire l'objet d'une majoration.

Article L211-14 :

Lorsque, avant le départ, le respect d'un des éléments essentiels du contrat est rendu impossible par suite d'un événement extérieur qui s'impose au vendeur, celui-ci doit le plus rapidement possible en avvertir l'acheteur et informer ce dernier de la faculté dont il dispose soit de résilier le contrat, soit d'accepter la modification proposée par le vendeur. Cet avertissement et cette information doivent être confirmés par écrit à l'acheteur, qui doit faire connaître son choix dans les meilleurs délais. Lorsqu'il résilie le contrat, l'acheteur a droit, sans supporter de pénalités ou de frais, au remboursement de la totalité des sommes qu'il a versées. Les dispositions du présent article s'appliquent également en cas de modifications significatives du prix du contrat intervenant conformément aux conditions prévues à l'article L. 211-13.

Article L211-15 :



CONDITIONS PARTICULIÈRES ET GÉNÉRALES DE VENTE

Lorsque, avant le départ, le vendeur résilie le contrat en l'absence de faute de l'acheteur, la totalité des sommes versées par ce dernier lui sont restituées, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels celui-ci pourrait prétendre.

Article L211-16 :

Lorsque, après le départ, un des éléments essentiels du contrat ne peut être exécuté, le vendeur doit, sauf impossibilité dûment justifiée, proposer à l'acheteur des prestations en remplacement de celles qui ne sont pas fournies. Le vendeur prend à sa charge les suppléments de prix qui en résultent ou rembourse la différence de prix entre les prestations prévues et fournies. Si l'acheteur n'accepte pas la modification proposée, le vendeur doit lui procurer les titres de transport nécessaires à son retour, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels l'acheteur pourrait prétendre.

Article L211-17 :

Toute personne physique ou morale qui se livre aux opérations mentionnées à l'article L. 211-1 est responsable de plein droit à l'égard de l'acheteur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci.

Toutefois, elle peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit à l'acheteur, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure.

Article L211-18 :

Les dispositions de l'article L. 211-17 ne s'appliquent pas aux personnes physiques ou morales pour les opérations de réservation ou de vente n'entrant pas dans un forfait touristique, tel que défini à l'article L. 211-2, relatives soit à des titres de transport aérien, soit à d'autres titres de transport sur ligne régulière.